

FOGEC
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 13 Impasse des Lavandières 13770 VENELLES
798 823 290 RCS AIX EN PROVENCE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE MIXTE DU 30 AOÛT 2024

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 29 février 2024, approuvés par l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 janvier 2025 et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société et se prononce, par conséquent, pour la poursuite de l'activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

